

Chers parents, chers élèves,

Cette année, le collège Saint-Joseph a dégagé des heures consacrées à un nouveau dispositif d'accompagnement : les séances « Devoirs faits ».

## Pour quoi ?

Ces séances sont un temps dédié au travail personnel et à la coopération entre élèves, un moment privilégié dans l'emploi du temps pour :

- commencer ses devoirs ;
- poser des questions sur une leçon mal comprise ;
- réviser une leçon, se faire interroger, préparer une évaluation ;
- obtenir des conseils pour mieux s'organiser dans son travail et améliorer sa façon d'apprendre ;
- améliorer ses compétences en informatique ;
- travailler en autonomie, seul ou en groupe ;
- venir en aide à des camarades en difficulté.

## Pour qui ?

Le dispositif a une capacité d'accueil d'environ 250 élèves et s'adresse en priorité :

- pour la première période (*voir calendrier ci-dessous*), aux élèves en difficulté l'année dernière, sur la base des bulletins, du suivi du carnet de bord et sur avis de l'équipe pédagogique ;
- aux élèves ayant cumulé au moins trois remarques de travail ;
- à partir du deuxième trimestre, aux élèves ayant reçu du conseil de classe une mise en garde ou un avertissement de travail ;
- aux élèves volontaires et autonomes, selon les places restant disponibles.

## Quand ?

Les séances ont lieu le mardi de 15h25 à 17h05\* et le vendredi matin de 11h10 à 12h00, en fonction de l'emploi du temps des classes. Les élèves sont inscrits pour des périodes de 4 à 6 semaines, selon le calendrier suivant :

- Période 1 du lundi 1<sup>er</sup> octobre au vendredi 16 novembre inclus ;
- Période 2 du lundi 19 novembre au vendredi 21 décembre inclus ;
- Période 3 du lundi 7 janvier au vendredi 15 février inclus ;
- Période 4 du lundi 4 mars au vendredi 5 avril (la semaine suivante est consacrée aux voyages scolaires) ;
- Période 5 du lundi 29 avril au vendredi 22 mai.

\*en 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>, les séances de soutien se déroulent aux mêmes heures, selon le même calendrier, et sont prioritaires sur les séances « devoirs faits ».

## Comment ?

Les listes d'inscription sont établies à chaque nouvelle période en tenant compte des besoins et de l'évolution de chaque élève.

Si votre enfant est inscrit, vous en serez informés via la messagerie Ecole Directe. Ces séances sont obligatoires et toute absence doit être justifiée auprès de la Vie Scolaire. Les élèves non inscrits sont accueillis en étude ou libérés, en fonction des autorisations de sortie que vous avez signées en début d'année.

Les élèves volontaires doivent se faire connaître auprès de Mme COURVOISIER, au plus tard le lundi précédant le début d'une nouvelle période. Pour s'inscrire, il faut envoyer un message via Ecole Directe et motiver sa demande : les élèves volontaires peuvent choisir d'être tuteurs (aider des camarades en difficulté), de travailler en autonomie ou de participer aux séances de méthodologie. L'inscription est validée par retour de message, selon les places restant disponibles.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

M. JACQUIER  
*Directrice adjointe*

D. MARCHISET  
*C.P.E.*

C. COURVOISIER  
*Professeur référent*